

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Le Groupe STOP et Stratégies Énergétiques (S.É.)

---

**Question STOP-SÉ 19-24 PROGRAMMES RÉSIDENTIELS:**

- Générateurs d'air chaud de troisième génération (bâtiments existants) (pe 101)
- Générateurs d'air chaud de troisième génération (nouvelle construction) (pe 102)
- Thermostats électroniques (bâtiments existants et nouvelle construction) (pe103)
- Programme communautaire (pe 104)
- Chauffe-eau résidentiel (pe 105)

**Références: SCGM-19-DOC15 P.5 (PE101) et P. 8 (PE 102) et p. 11 (PE 103) p. 14 (PE 104) et p. 17 (PE 105)**

**Demandes :**

- i) Veuillez décrire le marché bâti potentiel total auquel chacun de ces programmes s'adresserait, leur localisation géographique, leurs caractéristiques architecturales et sociales, le nombre d'unités (locaux) par bâtiment, en distinguant dans chaque cas le marché du bâti déjà existant de la nouvelle construction.
  - ii) Spécifiez quelle part de chacun de ces marchés potentiels serait participantes. La demande pour ces programmes serait-elle supérieure à l'offre. Expliquez.
  - iii) Dans chaque cas: Quels programmes de subvention sont déjà disponibles pour ces équipements? L'ajout de partenaires gouvernementaux (ou autres) et l'ajout de financement par d'autres sources pourraient-ils permettre de rejoindre une plus grande part du marché potentiel de l'un ou l'autre de ces programmes? Précisez.
- 

**Réponses**

i) Ces informations désagrégées tel que demandées ne sont pas disponibles et ne sont pas essentielles pour la conception et l'application de ce programme. Il faut comprendre que c'est justement à l'aide des résultats d'implantation des premières versions d'un PGEE, tel que celui-ci, que plusieurs informations deviennent disponibles. Il s'agit d'une façon pour les DGN de se rapprocher de la clientèle et d'obtenir plus d'information sur celle-ci afin de pouvoir mieux la servir.

ii) Le nombre de participants est mentionné dans chaque fiche signalétique. Pour les taux de pénétration voir tableau en réponse à la question 5 de la Régie de l'énergie à la pièce SCGM-19, Document 4.02. On ne prévoit pas une demande supérieure à l'offre pour aucun de ces programmes qui visent des technologies qui ne font pas partie des achats standards pour ce genre d'usage, d'où la raison d'être des programmes.

iii) À notre connaissance, aucun programme de subvention n'est disponible pour ce type d'équipement. Oui théoriquement, toute aide bonifiée pourrait accroître la participation ou accélérer les économies.

---